



Abus de pouvoir propriétaire

Par kitty92

Bonjour,

Actuellement en stage professionnel à l'étranger.

Je loue un T2 depuis le 5 septembre 2011 et le contrat de bail prend fin le 30 Juin 2012.

Le 14 Avril 2012, j'ai pris contact avec la propriétaire pour lui rappeler que je partais en stage le 7 Mai 2012. J'ai donc demander si elle pensait reconduire le bail. Avec sa réponse favorable, je lui ai donné mon adresse à l'étranger pour que le nouveau bail me soit envoyé, sachant que je ne rentrais sur le territoire français qu'à partir de septembre 2012.

Je n'ai pas prévu de déménager, je suis partie la tête tranquille.

Le 8 Juin 2012, je reçois un courrier de la part du propriétaire disant que mon contrat ne serait pas reconduit et que l'état des lieux est au 30 Juin à 15h.

Je n'ai même pas UN mois pour me trouver un logement à nouveau; je ne suis pas sur le territoire jusqu'au mois de Septembre et cela elle le savait.

Que puis-je faire en ma faveur?

Merci bien pour vos réponses.

Par jury34

Bonjour,

Tout ceci figure dans le contrat de location (bail).

Vous trouverez vos réponses dedans (modalités de rupture, obligations à respecter).

Très cordialement